



Le Fer de lance

Volume 15 n° 4

12 décembre 2012



Mot de la vice-présidente

Chers membres du SERL,

C'est à nouveau en tant que présidente par intérim que je m'adresse à vous; Chantal Crochetière est en congé pour une durée indéterminée. Je lui souhaite en votre nom un joyeux temps des Fêtes.

Par ailleurs, je vous informe que je demeure associée au dossier de la négociation locale en tant que porte-parole, comme le prévoit le protocole de négociation. Soyez assurés que la nouvelle répartition des dossiers au sein du conseil d'administration permettra d'assumer cette tâche, en plus de mes nouvelles fonctions.

Négociation locale

Nous sommes à la veille d'entreprendre la négociation locale avec les représentants de la Commission scolaire de Laval. C'est pour cette raison que vos représentants syndicaux, réunis en assemblée des déléguées et délégués le 11 décembre dernier, ont adopté des principes qui vous seront soumis **à l'assemblée générale du 18 décembre prochain**. Lors de cette instance, vous serez à même de les apprécier et de formuler vos propositions afin de déterminer les principes qui orienteront l'équipe de négociation dans l'élaboration d'un cahier de demandes. Nul besoin de vous rappeler l'importance d'y être en grand nombre malgré cette période occupée de l'année. Après tout, ne parlons-nous pas ici de notre contrat de travail qui sera en vigueur pour les trois prochaines années ? Ça compte !

J'aimerais vous rappeler que la période de négociation débutera le 7 janvier 2013 pour se terminer le 31 mars 2014, avant la période des affectations et mutations. Par la suite, si les travaux n'étaient pas terminés, elle reprendrait dès le 15 octobre 2013 pour se conclure, au plus tard, le 17 janvier 2014 — ce qui est déjà convenu dans le protocole de négociation.

Qualité de l'air dans nos écoles

Vous avez sûrement eu connaissance du rapport du vérificateur général du Québec, Monsieur Michel Samson, sur la qualité de l'air dans nos écoles. Dans ce rapport, le vérificateur affirme que l'encadrement et la surveillance de la qualité de l'air effectués par le MELS et les commissions scolaires sont inadéquats. Depuis plusieurs mois, nous faisons le même constat à Laval. Le nombre de plaintes à ce sujet a augmenté et nous avons dû demander l'intervention de la CSST dans certains cas. Cette situation était prévisible dans un contexte où le parc immobilier de la commission scolaire vieillit et où des compressions importantes ont limité la capacité d'entretien depuis plusieurs années. Ainsi, nous serons d'autant plus vigilants dans le contexte actuel de coupes budgétaires supplémentaires annoncées par le MELS. Pour les représentants du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval, l'aspect financier ne doit jamais compromettre la santé et la sécurité au travail.

En matière de prévention en santé et sécurité du travail, une des grandes difficultés que nous rencontrons est l'absence et même l'incohérence de l'information que nous recevons de la commission scolaire. La transparence de sa part — que nous revendiquons constamment — est essentielle lorsqu'il est question de santé et de sécurité au travail. Nous suivons ces dossiers de très près !

Joyeuses Fêtes

Il ne reste qu'une semaine avant les vacances tant méritées ! Profitez pleinement de cette période de festivités. En espérant que ces deux semaines vous permettront de reprendre la nouvelle année en forme et surtout en santé.

Syndicalement vôtre,

Claudine Lefebvre



Ajustements salariaux



La clause 6-5.02 de la convention collective prévoit des majorations des taux et de l'échelle de traitement à compter du 141^e jour de chacune des années scolaires couvertes. Il y a trois types de majorations, une dont le taux est déterminé, une qui sera applicable à l'échéance de la convention collective et liée à l'indice des prix à la consommation (IPC), et la dernière pour les trois dernières années de la convention collective, liée à la croissance du Produit intérieur brut (PIB).

Cette dernière s'applique notamment au 141^e jour de l'année scolaire 2011-2012 avec un maximum de 0,5 %. Les données utiles aux calculs ont été publiées par Statistique Canada le 19 novembre dernier.

Calcul du taux de la majoration salariale

	2010	2011	2010 à 2011
Prévisions gouvernementales (croissance en %)	3,8	4,5	8,3
Données observées Statistique Canada	4,5	4,7	9,2
Écart de croissance			0,9
Multiplicateur (1,25)			1,1
Majoration salariale au 141 ^e jour de 2011-2012 (maximum 0,5 %)			0,5 %

Application de la majoration

Traitemet au 141 ^e jour de 2010-2011	+	1,5 % (1,0 % + 0,5%)	=	Traitemet au 141 ^e jour de 2011-2012
--	---	-------------------------	---	--

La majoration doit être effectuée dans les 60 jours de la publication des données par Statistique Canada, c'est-à-dire au plus tard le 18 janvier 2013.

Dans le cas des enseignantes et des enseignants qui ne sont plus à l'emploi de la commission scolaire (départ après le 141^e jour de l'année scolaire 2011-2012), les sommes dues seront transmises à leur dernière adresse connue.

Les tableau des taux et échelle de traitement finaux seront transmis ultérieurement. Ils seront publiés sur le site Internet de la FAE et du SERL. Chaque commission scolaire recevra également les tableaux et devra les transmettre aux enseignantes et enseignants.

**Échelle unique de traitement
(Clause 6-5.03)**

	141 ^e jour	141 ^e jour	141 ^e jour	141 ^e jour
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Échelons		1,50 %	1,75 %	2,00 %
1	36929	37483	38139	38902
2	38499	39076	39760	40555
3	40136	40738	41451	42280
4	41841	42469	43212	44076
5	43621	44275	45050	45951
6	45475	46157	46965	47904
7	47408	48119	48961	49940
8	49424	50165	51043	52064
9	51525	52298	53213	54277
10	53715	54521	55475	56585
11	55999	56839	57834	58991
12	58380	59256	60293	61499
13	60861	61774	62855	64112
14	63448	64400	65527	66838
15	66145	67137	68312	69678
16	68957	69991	71216	72640
17	71889	72967	74244	75729

Taux

À LA LEÇON (Clause 6-7.03 B))

	16 ans et mois	17 ans	18 ans	19 ans et plus
141 ^e 2010-2011	48,19 \$	53,52 \$	57,94 \$	63,17 \$
141 ^e 2011-2012	48,91 \$	54,32 \$	58,81 \$	64,12 \$
141 ^e 2012-2013	49,77 \$	55,27 \$	59,84 \$	65,24 \$
141 ^e 2013-2014	50,77 \$	56,38 \$	61,04 \$	66,54 \$

À TAUX HORAIRES (Clause 11-2.02 A) et 13-2.02 A))

141 ^e 2010-2011	48,19 \$
141 ^e 2011-2012	48,91 \$
141 ^e 2012-2013	49,77 \$
141 ^e 2013-2014	50,77 \$



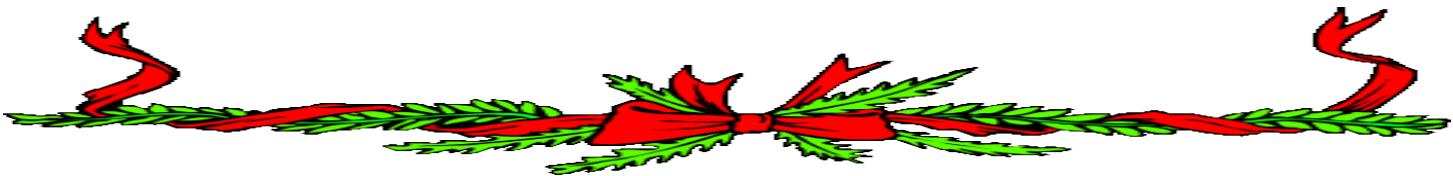
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

18 décembre 2012

Allez voir vos déléguées et délégués, ils ont adopté, mardi 11 décembre, la recommandation qui vous sera présentée le 18 décembre prochain. On y traitera de liste de priorité, de l'éducation des adultes, de semaine de travail et d'amplitude à la formation professionnelle, de congés spéciaux (force majeure), du dossier personnel ... et plus encore !

Soyez-y : c'est de *vos conditions de travail dont il s'agit !*

Rendez-vous à 17 h 15
école Horizon-Jeunesse
155, boul. Sainte-Rose est, Auteuil, Laval



Toute l'équipe du SERL
vous souhaite
un heureux temps
des Fêtes !



Rédaction: Diane Fortin
Claudine Lefebvre

Collaboration: Carole Leclair
Eve-Emmanuelle Rivard